Nicolas Fontaine Juillet 2012 ISBN 978-2-550-65875-7

Sommaire

Sondage sur les démarches de développement durable des organismes municipaux et régionaux : analyse des résultats

Note: ce document est le sommaire de la version complète du document *Sondage sur les démarches de développement durable des organismes municipaux et régionaux: analyse des résultats*, disponible au www.mamrot.gouv.qc.ca.

Soucieux d'améliorer leurs pratiques et conscients des enjeux liés au développement des collectivités et des territoires, un nombre croissant d'organismes municipaux adoptent des démarches de développement durable (DD).

Afin d'établir un portrait des actions de DD menées par les municipalités locales, les municipalités régionales de comté (MRC), les conférences régionales des élus (CRÉ) et les communautés métropolitaines, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a conduit un sondage sur la question en janvier 2012. Le tableau suivant présente le taux de participation par type d'organisme.

Tableau 1

Nombre de répondants et taux de participation par type d'organisme

Type d'organisme	Nombre total d'organismes	Nombre de répondants	Taux de participation (%)
Municipalités locales	1135	699	62
MRC	87	60	69
CRÉ	21	17	81
Communautés métropolitaines	2	2	100
Total	1245	778	62,5



L'échantillon obtenu est représentatif de l'ensemble des organismes municipaux et régionaux québécois en raison du nombre de répondants pour chacun des types d'organismes, de la provenance régionale de ceux-ci et de la population qu'ils représentent.

La population combinée des municipalités locales et des MRC répondantes est de 7 307 176 habitants, soit environ 92 % de la population (aucun citoyen n'a été compté deux fois).

>> Présence et caractéristiques des démarches

293 organismes, soit 38 % des 778 participants, affirment être engagés dans une démarche de DD. Cela correspond à 36% des municipalités locales répondantes, 50% des MRC, 65% des CRÉ et 100 % des communautés métropolitaines.

Les résultats présentés dans les paragraphes suivants concernent seulement ces organismes. Ceux ayant affirmé ne pas être engagés dans une telle démarche n'avaient pas à répondre aux questions concernant les caractéristiques de celle-ci.

Les enjeux traités

En général, les enjeux abordés par les participants touchent davantage à la dimension environnementale du DD (50 % des enjeux environnementaux proposés pouvant être traités par tous les participants), suivie par la dimension économique (42 %) et, enfin, par la dimension sociale (40 %). Toutefois, dans le cas des CRÉ, les enjeux économiques ressortent légèrement.

Enjeux locaux les plus souvent abordés au sein des démarches :

- la gestion des matières résiduelles (enjeu abordé par 72 % des répondants);
- l'aménagement du territoire et l'urbanisme (72 %);
- la protection des milieux naturels (62 %);
- la qualité de l'eau, de l'air et des sols (58 %).

Grands enjeux de société les plus souvent abordés au sein des démarches :

- l'occupation et la vitalité des territoires (58 %);
- l'équilibre écologique et la protection de la biodiversité (42 %);
- l'efficacité énergétique (42 %).

Les enjeux locaux sont traités par davantage d'organismes que les grands enjeux de société. De plus, le nombre d'enjeux abordés au sein des démarches augmente avec la taille de la population de la municipalité.

La participation

90 % des organismes ayant déclaré avoir une démarche utilisent au moins un mécanisme de participation. Le plus utilisé (à 68 %) est la campagne d'information et de sensibilisation, suivi de la consultation des citoyens lors d'assemblées publiques, de sondages, de groupes de discussion, etc. (à 61 %). Un peu plus du quart de ces organismes ont mis sur pied un comité consultatif composé en majorité de citoyens et créé spécifiquement pour la démarche.

La durée dans laquelle s'inscrit la démarche

Près de 35 % des organismes participants inscrivent leur démarche dans une perspective à long terme (plus de 5 ans). 40 % des organismes n'ont déterminé aucune durée.

La forme que prend l'engagement envers la démarche

87 % des répondants ayant déclaré avoir une démarche s'y sont engagés formellement. Plus de 60 % de ces organismes ont un plan d'action, ce qui en fait la forme d'engagement la plus répandue, au sein de tous les types d'organismes.

Les processus de suivi

82 % des organismes ayant déclaré avoir une démarche ont recours à au moins un processus de suivi. Le plus courant (à 39 %) est l'évaluation périodique de l'état d'avancement à l'interne, sans qu'il n'y ait de comité à cette fin. Ce sont les municipalités de 10 000 à 25 000 habitants qui réalisent le plus (37 %) d'évaluations périodiques de l'état d'avancement par un comité de suivi auquel participent des citoyens ou des partenaires externes à la municipalité.

La reddition de comptes

La majorité des organismes ayant déclaré avoir une démarche, soit 71 % d'entre eux, effectue une reddition de comptes. La forme la plus utilisée (35 %) est le rapport oral (p. ex., lors d'une séance du conseil).

>> Les raisons de l'absence de démarche

La majorité des participants ayant déclaré ne pas avoir de démarche invoque le manque de ressources humaines, à 65 %. Le manque de ressources financières vient en deuxième, à 46 %, plus cité alors que la population de la municipalité diminue. Un peu plus du quart de ces répondants considèrent le concept de développement durable comme étant peu clair.

>> Les démarches intégrées de développement durable

La notion de « démarche de développement durable » peut soulever certaines ambiguïtés et mérite d'être clarifiée.

Ainsi, les travaux du Ministère l'ont amené à traiter plus précisément de démarche « intégrée » de développement durable (DIDD), qu'il définit comme suit : une DIDD est un processus participatif de planification et d'intervention visant à concrétiser une vision à long terme du développement durable d'un territoire et de la collectivité qui l'habite.

Pour identifier une DIDD, 9 critères ont été définis :

- 1. L'organisme est lui-même responsable de sa démarche
- 2. L'organisme s'est engagé formellement envers le DD
- 3. La démarche a un contenu dans les trois sphères du DD
- **4.** La démarche s'inscrit dans une perspective à long terme
- 5. La démarche inclut la participation des citoyens ou des acteurs du milieu
- **6.** La démarche traite d'enjeux locaux
- 7. La démarche traite d'enjeux globaux
- **8.** La démarche contribue à au moins 4 des 9 orientations de la Stratégie gouvernementale de DD
- 9. La démarche inclut des mécanismes de suivi et de reddition de comptes

La Table d'accompagnement conseil des organismes municipaux, en concertation avec des représentants du milieu, a établi, à partir des neuf critères, une méthode pour identifier une DIDD. Pour être considéré engagé dans une telle démarche, un organisme doit respecter les 3 premiers critères, essentiels, et 3 autres parmi les 6 derniers, qui sont facultatifs.

Par ailleurs, le Comité interministériel sur le développement durable (CIDD) cible qu'en 2013, 20 % des organismes municipaux se soient dotés volontairement d'une DIDD,

même s'ils ne sont pas contraints de le faire en vertu de la Loi sur le développement durable. La méthode établie par la TACOM pourra ainsi être utilisée pour évaluer l'atteinte de cette cible.

Si ces critères étaient appliqués maintenant, et ce, malgré qu'ils n'aient pas été communiqués aux organismes municipaux et qu'aucune démarche de sensibilisation n'ait été faite en ce sens préalablement au sondage, ils seraient presque tous respectés par plus de 60 % des organismes, excepté ceux de durée à long terme et de présence de mécanismes de suivi et de reddition de comptes.

De plus, 19,3 % des organismes participants seraient considérés comme ayant une démarche intégrée de développement durable. De façon plus précise :

- 17,5 % des municipalités locales;
- 31,7 % des MRC;
- 41,2 % des CRÉ;
- 100 % des communautés métropolitaines.

Les municipalités locales et les MRC qui auraient une démarche selon les critères retenus représentent 5 201 144 habitants, soit 65 % de la population québécoise.

www.mamrot.gouv.qc.ca